



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 –164

Le 17 juin 2013

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Inter Pipeline Fund (IPL.UN) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Inter Pipeline Fund («Inter Pipeline») a annoncé le 2 juin 2013 son intention de demander l'approbation des porteurs de parts pour sa démarche de conversion de fiducie de revenu en société par actions, prévue dans les 4 prochains mois. En plus de l'approbation des porteurs de parts, la conversion sera assujettie à l'obtention d'autres approbations courantes dont celles d'organismes de réglementation, de la Bourse et de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

Suite à la conversion, les porteurs de parts échangeront leurs parts, à raison de une pour une, contre des actions ordinaires de la société remplaçante de Inter Pipeline.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation